



Conditions générales de vente

En vigueur au 01/09/2021

Article 1. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de prestation de service entre professionnels constituent, conformément à l'article L441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties (« Les Conditions Générales »).

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société Mobilite.eco (« Le Prestataire ») fournit aux Clients professionnels (« Les Clients » ou le « Client») qui lui en font la demande, par contact direct ou via un support papier, les services suivants :

- Accès à l'application Mobilite.eco permettant la création, la traçabilité de preuves de mobilités et le calcul d'économie d'émission de CO2 équivalent (CO2e) dans le cadre des déplacements Domicile-Travail des salariés du client
- Accès à la plateforme Mobilite.eco permettant aussi la création de campagnes d'incitation à la mobilité durable et leurs financements au travers du Forfait de mobilités durables.
- Prestations préparatoires et accompagnement à la mise en place de l'application.

Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les Services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire. Elles sont également communiquées à tout Client préalablement à la conclusion d'une convention unique visée à l'article L 441-7 du Code du Commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de Services implique, de la part du Client, l'acceptation des présentes Conditions Générales.

Les renseignements figurant sur le site internet, catalogues, prospectus et tarifs du Prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le Prestataire est en droit d'y apporter toutes modifications qui lui paraîtront utiles.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions Particulières.

Le Prestataire peut, en outre, être amené à établir des Conditions Générales Catégorielles, dérogoires aux présentes Conditions Générales, en fonction du type de Clients considéré, déterminé à partir de critères objectifs. Dans ce cas, les Conditions Générales Catégorielles s'appliquent à tous les Clients répondant à ces critères et les ayant acceptés.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

Mobilite.eco, SAS

Capital variable de 100000 euros

Immatriculé au RCS de Bayonne, sous le numéro 88996070400019

38 avenue du golf, 64600 Anglet

E-mail : contact@Mobilite.eco

Téléphone : 0624343543

Les Services présentés sur le site Mobilite.eco sont proposés à la vente sur le territoire français selon deux modalités d'offre :

- Une offre Freemium, gratuite et sans engagement
- Une offre Premium, payante et avec engagement

Article 2. Conditions financières

En contrepartie de l'utilisation des applications de Mobilite.eco telle que décrite dans le cadre de l'offre Premium, le client versera à Mobilite.eco une rémunération donnant droit d'accès à l'application et un forfait de mise en place.

Il est convenu entre les parties :

- que le Client pourra avoir accès à la plateforme Mobilite.eco via un ou plusieurs Compte utilisateur administrateurs,
- que les salariés du Client inscrits sur la plateforme Mobilite.eco pourront accéder à l'application Mobilite.eco via un Compte utilisateur,
- que le Client pourra, à tout moment archiver ou désarchiver tout Compte utilisateur inscrit sur l'application. Un salarié qui aura vu son Compte utilisateur archivé par le Client n'aura plus la possibilité d'accéder à l'application.

2.1 Rémunération du droit d'accès à l'application et utilisation

2.1.1 Assiette de rémunération

Les parties conviennent que le nombre d'utilisateurs du mois en cours sera déterminé par le nombre de comptes d'utilisateurs « non-archivés » pendant le mois en cours.

2.1.2 Montant de la rémunération

Il est convenu entre les parties que Mobilite.eco percevra une rémunération de 2€HT par mois pour chaque utilisateur « Non-archivé » pendant le mois en cours à partir du 6e utilisateur “Non-archivé”, dans le cadre de l’offre Premium.

La facturation du mois en cours se fera le premier jour du mois suivant.

Conformément aux dispositions légales, le taux de TVA en vigueur sera appliqué aux factures ainsi établies. Les factures sont payables à trente (30) jours date d’émission de la facture.

2.2 Forfait de mise en place

Mobilite.eco percevra un forfait de 6€ HT par salarié créé par le client sur la plateforme le premier mois de son invitation dans le cadre de l’offre Premium.

Ce forfait couvre la mise en place de ou des campagnes, l’accompagnement pour la prise en main de l’application par l’administrateur et administrateurs délégués désignés par le Client de la plateforme et sa formation, ainsi que du suivi trimestriel des campagnes.

La facturation de ce forfait s'effectue le mois suivant la date de l’invitation de l’employé par le Client.

Les prestations de service sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « Commandes » ci-dessous. Les tarifs s'entendent nets et HT.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité mais le Prestataire se réserve le droit, hors période de validité, d’en modifier les prix à tout moment.

Article 3. Commandes

3.1 Conclusion du contrat de prestation de service

Si le Client souhaite souscrire à l’offre Premium, il en exprime le souhait auprès de Mobilite.eco, notamment par l’adresse email : contact@mobilite.eco

Le contrat de prestation de services est considéré comme conclu après établissement d'un devis par le Prestataire, l’acceptation expresse et par écrit de ce devis par le Client et réception par le Prestataire de ce devis accepté par le Client. Ce document dûment signé par les deux parties faisant acte de bon de commande.

Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s’engage.

Les Parties n'entendent pas conditionner leur engagement à un délai de réflexion, le présent contrat prend effet le jour de l’acceptation par le Client du devis du Prestataire. Le contrat prendra fin à l’achèvement complet des prestations commandées.

Le Client qui passe commande reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires qui lui ont permis de s'assurer de l'adéquation des services du Prestataire à ses besoins.

3.2 Demande de modification

Toute demande de modification d'une commande reçue par le Prestataire est soumise à l'accord exprès et écrit de ce dernier. En cas d'accord, cette modification donnera lieu à la signature d'un avenant au contrat initial, comportant un ajustement éventuel du prix.

3.3 Annulation de la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client après sa réception par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit, hormis la force majeure, le Client est tenu de payer l'intégralité du prix des services.

La passation d'une commande implique la conclusion d'un contrat d'une durée minimum de 12 mois renouvelable pour une même durée par tacite reconduction.

Article 4. Conditions de règlement

4.1. Délai de règlement

Le délai de règlement est fixé à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

La facturation est mensualisée afin de tenir compte des variations du nombre d'utilisateurs invités par le client sur l'application.

4.2. Pénalités de retard

En cas de retard de paiement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux d'intérêt légal majoré de 10 points de pourcentage, seront automatiquement et de plein droit acquies au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Les parties conviennent que ce taux est calculé au prorata temporis par période d'un mois calendaire et que chaque mois entamé est comptabilisé comme mois entier.

En outre, le retard de paiement entraînera la facturation d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, en sus des pénalités de retard ci-dessus, pour frais de recouvrement due de plein droit par tout professionnel en situation de retard de paiement.

Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification sera demandée.

L'indemnité s'applique à chaque facture payée en retard.

Le retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Enfin, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client.

4.3 Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles indemnités ou pénalités dues par le Prestataire d'une part, et les sommes dues par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par le Prestataire.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions ci-dessus indiquées.

Article 5. Fourniture des Prestations

Les prestations auxquelles le Client a accès dans le cadre de l'offre Freemium sont :

- La création et la gestion d'une campagne forfait mobilité durable
- pour un nombre de salariés illimités (des mesures de restrictions pourront néanmoins être apportées pour garantir la bonne performance des Services)
- et pour un nombre illimité d'établissements
- La création et la gestion d'un Compte utilisateur administrateur
- La génération et l'accès à 5 preuves de mobilité durable par mois
- La génération d'un export csv pour intégration SIRH

Les prestations auxquelles le Client a accès dans le cadre de l'offre Premium sont :

- La création et la gestion d'un nombre illimité de campagnes forfait mobilité durable, d'incitation à la marche et/ou de télétravail (des mesures de restrictions pourront néanmoins être apportées pour garantir la bonne performance des Services)
- et pour un nombre illimité d'établissements
- La création et la gestion d'un ou plusieurs Compte utilisateur administrateur
- La génération et l'accès à un nombre libre de preuves de mobilité durable et/ou de carbone évité par mois
- La génération d'un export csv pour intégration SIRH

Les Services commandés par le Client seront fournis selon les modalités suivantes :

- Accès à la plateforme Mobilite.eco et son utilisation par un administrateur désigné par l'entreprise.

- Utilisation de l'application mobile et de ses fonctionnalités par les collaborateurs de l'entreprise.

Lesdits Services seront fournis immédiatement à la suite de l'enregistrement et le téléchargement de l'application mobile à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes CGV à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de deux semaines après la date indicative de fourniture, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente des Services pourra être résolue à la demande écrite du Client.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y étant liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire ultérieure.

La fourniture des Services pourra avoir lieu en tout autre lieu désigné par le Client, sous réserve d'un préavis de un mois, à tout moment dans la partie administration de l'application aux frais exclusifs de ce dernier.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai d'une semaine à tout moment à compter de la fourniture des Services pour émettre des réclamations par via email à contact@mobilite.eco, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Article 6. Responsabilité du Prestataire - Garanties

Les prestations de service étant d'ordre intellectuel, le Prestataire est assujetti à une obligation de moyens et non de résultat, en ce sens, il doit mettre en œuvre tous les moyens en sa possession, et dans les limites, notamment financières, du contrat, afin de réaliser les prestations qui lui sont confiées.

En aucun cas, le Prestataire n'est assujetti à une obligation de résultat, notamment en ce qui concerne le chiffre d'affaires, ou les résultats financiers du Client.

Le Prestataire n'encourt aucune responsabilité quant à la mise en œuvre par le Client des conseils ou l'exploitation des données ou bases de données qu'il fournit.

Il est rappelé que le Client est professionnel indépendant et qu'il est seul et exclusivement responsable de la réussite de son exploitation.

Le Client déclare avoir mené ses propres investigations et recherches concernant les activités concernées par les prestations du Prestataire et avoir compris que son exploitation comporte des risques et que le succès de celle-ci dépend, dans une large mesure, de ses propres ressources et de sa capacité professionnelle, que dans ces conditions, aucune garantie de succès ne lui est donnée par le Prestataire.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée que si les prestations n'ont pas été réalisées dans les règles de l'art. A cet égard, il est souligné que le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable du contenu produit par le client à des fins de recherches de financement.

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, notifier au Prestataire, par lettre recommandée avec accusé de réception, sa réclamation dans un délai maximum de 8 jours ouvrés à compter de l'achèvement des prestations.

Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait engagée, celle-ci sera limitée au prix des Services fournis. Le Prestataire pourra toujours rectifier, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services jugés défectueux.

Article 7. Données personnelles

Le Client est informé que la collecte de données à caractère personnel des salariés ayant un Compte utilisateur ou un Compte utilisateur administrateur peut être nécessaire à la réalisation et délivrance des Services confiées au Prestataire. Ces données à caractère personnel sont récoltées uniquement pour l'exécution du contrat de prestations de services.

7.1 Collecte des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel qui sont collectées sur le site <https://app.mobilite.eco> sont les suivantes :

Ouverture de compte

- a. Lors de la création du compte Client et des Comptes utilisateurs administrateurs :
Noms, Prénoms, Téléphone, adresse email professionnelle des administrateurs, adresses de travail.
- b. Lors de la création des Comptes Utilisateur :
Noms, prénoms, adresse de domicile, adresse e-mai, adresse de travail et données de géolocalisation.

7.2 Destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont réservées à l'usage unique du Prestataire et de ses salariés.

Le responsable de traitement des données est le Prestataire, au sens de la loi Informatique et libertés et à compter du 25 mai 2018 du Règlement 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

7.4 limitations du traitement

Sauf si le Client exprime son accord exprès, les données à caractère personnelles de ses Comptes utilisateurs et Comptes utilisateurs administrateur ne sont pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing.

7.5 Durée de conservation des données

Le Prestataire conserve les données ainsi recueillies pendant un délai de 3 ans, couvrant le temps de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

7.6 Sécurité et confidentialité

Le Prestataire met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

7.7 Mise en œuvre des droits des Clients et utilisateurs

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les Clients et utilisateurs des sites <https://Mobilite.eco>, <https://app.Mobilite.eco> et de l'application Mobilite.eco accessibles sur les stores App Store et Google Play disposent des droits suivants :

- Ils peuvent mettre à jour ou supprimer les données qui les concernent en envoyant un mail à contact@mobilite.eco.
- Ils peuvent supprimer leur compte en écrivant à l'adresse électronique indiqué à l'article 13 de la charte de confidentialité et des données personnelles Ils peuvent exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse indiqué à l'article 13 de la charte de confidentialité et des données personnelles
- Si les données à caractère personnel détenues par le Prestataire sont inexactes, ils peuvent demander la mise à jour des informations des informations en écrivant à l'adresse indiqué à l'article 13 de la charte de confidentialité et des données personnelles
- Ils peuvent demander la suppression de leurs données à caractère personnel, conformément aux lois applicables en matière de protection des données en écrivant à l'adresse indiqué à l'article 13 de la charte de confidentialité et des données personnelles.
- Ils peuvent également solliciter la portabilité des données détenues par le Prestataire vers un autre prestataire
- Enfin, ils peuvent s'opposer au traitement de leurs données par le Prestataire

Ces droits, dès lors qu'ils ne s'opposent pas à la finalité du traitement, peuvent être exercés en adressant une demande par courrier ou par E-mail au Responsable de traitement dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus.

Le responsable de traitement doit apporter une réponse dans un délai maximum d'un mois.

En cas de refus de faire droit à la demande du Client ou des utilisateurs, celui-ci doit être motivé.

Le Client et les utilisateurs sont informés qu'en cas de refus, ils peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy, 75007 PARIS) ou saisir une autorité judiciaire.

Le Client peut être invité à cocher une case au titre de laquelle il accepte de recevoir des mails à caractère informatifs et publicitaires de la part du Prestataire. Il aura toujours la possibilité de retirer son accord à tout moment en contactant le Prestataire (coordonnées ci-dessus) ou en suivant le lien de désabonnement.

Article 8. Accord de confidentialité

Les parties s'interdisent de communiquer à quiconque, directement ou indirectement, tout ou partie des informations de toute nature, commerciale, industrielle, technique, financière, nominative, relatives à l'autre partie qui lui auront été communiquées par cette dernière, ou dont elles auraient eu connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Cette obligation ne s'appliquera pas si la communication des informations à un tiers est nécessaire à l'exécution du présent contrat, à condition toutefois que le Prestataire se porte fort du respect de cette obligation de confidentialité par le tiers.

Les parties reconnaissent que toute divulgation de cette nature lèse les intérêts de son cocontractant et engagerait sa responsabilité.

Les parties se portent fort, au sens de l'article 1204 du Code civil, du respect par leurs préposés, mandataires ou sous-traitants dûment autorisés, de l'engagement de confidentialité exposé ci-dessus.

Cette obligation ne s'applique pas aux documents ou informations tombés dans le domaine public (et pour autant que la partie concernée ne puisse être considérée comme responsable d'une telle divulgation dans le public).

Article 9. Propriété intellectuelle

Le contenu du site <https://mobilite.eco>, de la plateforme <https://app.mobilite.eco> et des applications Mobilite.eco sont la propriété du prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 10. Droit applicable - Langue

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 11. Litiges

En vue de trouver ensemble une solution à tout litige auquel le présent contrat pourrait donner lieu concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, ses conséquences et ses suites, les parties conviennent de se réunir dans les 15 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiée par l'une des deux parties.

A défaut de résolution amiable du litige dans un délai d'un mois, celui-ci sera porté devant le Tribunal de commerce de Bayonne exclusivement compétent y compris en référé, nonobstant l'appel en garantie ou la pluralité de défendeurs.

Article 12. Acceptation du client

Les présentes Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

ANNEXE I

Formulaire de rétractation

Date _____

Le présent formulaire doit être complété et renvoyé uniquement si le Client souhaite se rétracter de la commande passée sur <https://Mobilite.eco> sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente applicables.

A l'attention de SAS, Mobilite.eco

38 Avenue du golf

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la commande de la prestation de service ci-dessous :

- Commande du (indiquer la date)
- Numéro de la commande :
- Nom du Client :
- Adresse du Client :

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)